

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du JEUDI 27 juin 2013**

Nombre de conseillers en exercice : 14  
Nombre de présents : 10  
Nombre de votants : 12

Date de la convocation : 21/06/2013  
Date d'affichage : 21/06/2013

L'an deux mille treize, le JEUDI 27 JUIN, à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon.

Etaient présents : M. Richard MAURY, Maire, Mme Anne-Marie BELIARDE, M. André LETELLIER, M. Jean-Claude BAYEUX, M. Jean-Pierre ISABEL, Maires Adjoints, M. Emmanuel GOSSIEAUX, Mme Janine KERSPERN, Mme Agnès OLIER, M. Gérard JEHANNE, M. Claude PERONNE.

Excusés : Mme Valérie SABOUROUX ayant donné procuration à M. Emmanuel GOSSIEAUX  
M. Claude HAMEL, ayant donné procuration à M. André LETELLIER  
Mme Dominique JOCKUM

Absent : M. Joël THOMASSE

Secrétaire de séance : Mme Janine KERSPERN

**Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal**

Le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

**Personnel communal : création et modification de postes**

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur André Legriffon, employé municipal, a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> juin 2013, après environ 25 années au service de la commune.

Ce départ entraîne une réorganisation de l'équipe en place.

**Prise en charge à concurrence de 50 %** du salaire d'un adjoint technique par la Communauté de Communes d'ORIVAL à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013, comme il avait été convenu lors de son embauche. Monsieur le Maire est autorisé à signer une convention en ce sens avec la CdC d'Orival.

**Création d'un Emploi d'avenir :**

La forte incitation des Pouvoirs Publics pour la mise en place d'Emplois d'Avenir a amené la Municipalité à examiner les situations de personnes correspondant aux critères définis pour ce type d'emploi.

Après étude des situations de 2 ou 3 personnes susceptibles de correspondre à ces critères, un jeune homme de 23 ans habitant la commune a été reçu par la Municipalité et est présenté au Conseil Municipal pour donner toutes les informations sur les formations et expériences professionnelles qu'il a acquises.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'employer ce jeune homme dans le cadre d'un Contrat d'Avenir, pour exercer les fonctions d'agent polyvalent.

Considérant qu'il interviendrait à Thaon sur les équipements relevant autant de la compétence communale que de la compétence de la Communauté de Communes d'Orival, il conviendrait de conclure deux conventions et deux contrats distincts pour le partage de la rémunération et des charges.

L'Etat prendrait en charge 75 % du salaire brut sur la base du SMIC horaire brut et exonérerait ces contrats des charges patronales de cotisations de sécurité sociale.

Un accompagnement à la formation serait mis en place dans l'intérêt du jeune qui serait embauché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire :

- à signer une convention Contrat d'Avenir avec l'Etat, représenté par la Mission Locale de l'Agglomération Caennaise,
- à signer un contrat d'Avenir avec une personne de son choix, pour une durée de douze mois. **La durée hebdomadaire de travail sera de 17 h 30.**
- à payer les heures supplémentaires que la personne employée pourrait être amenée à effectuer pour la Commune.

#### **Une modification de poste :**

Un employé est actuellement en fin de contrat à durée déterminée.

Le Conseil Municipal décide de créer un emploi d'adjoint technique territorial à raison de 22 h 30 hebdomadaires pour embaucher définitivement cette personne.

#### **Acquisition de terrains**

Parcelle de terrain, rue du Lavoir :

Monsieur le Maire expose le projet d'acquisition de terrain appartenant à Monsieur KAWKA et Madame BIGNON, situé rue du Lavoir afin d'élargir la rue et de créer un parking.

Les propriétaires ont accepté de vendre au prix de 6 € le mètre carré cette parcelle cadastrée AC 623 d'une contenance de 208 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'acquérir la parcelle cadastrée AC n°623, d'une superficie de 208 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur Dominique KAWKA et Madame Karine BIGNON au prix de 6 € le mètre carré soit 1 248 € net vendeur.
- décide de prendre en charge les frais de notaire et de géomètre relatifs à cette acquisition.
- autorise le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires au dossier.

Parcelle de terrain, place Louis XIV.

Monsieur le Maire rappelle le projet d'acquisition d'une partie d'une parcelle située Place Louis XIV à Thaon, cadastrée AB n°148, pour une superficie de 10 m<sup>2</sup>. Cette acquisition permettant d'élargir le trottoir.

Les Consorts LHOMME, propriétaires au moment de la décision du Conseil Municipal le 16 octobre 2012 avaient accepté de vendre ce terrain à la commune pour l'euro symbolique, avec en contre partie d'assurer les travaux consistant à remonter le mur sur le nouveau tracé.

Or entre temps les Consorts LHOMME ont vendu l'ensemble de leur propriété à Monsieur et Madame Patrick DALES.

Les nouveaux propriétaires ont toutefois accepté de tenir les engagements des Consorts LHOMME auprès de la commune.

Suite à l'établissement du document d'arpentage par le géomètre pour la division de la parcelle AB n°148, il s'avère que la surface à acquérir est de 12 m<sup>2</sup> au lieu de 10 m<sup>2</sup> indiqués précédemment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide d'acquérir une partie de la parcelle actuellement cadastrée AB n°148, pour une superficie de 12 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur et Madame Patrick DALES, au prix de 1 € symbolique (un euro).
- décide de prendre en charge les frais de notaire et de géomètre relatifs à cette acquisition,
- autorise le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires au dossier.

#### **Budget - Décision modificative n° 1/2013**

Déviations de la rue de l'Ormelet :

- L'Agence Routière n'est pas en mesure de nous fournir les résultats des comptages pour la fin juin ; il ne sera donc pas possible de prendre une décision à cette date comme cela avait été indiqué.
- Les comptages intra-muros seront mis en place début septembre, prise en charge du coût par la commune, 1 800 € HT soit 2 152.80 € pour quatre modules de comptage pendant une semaine.
- Report de la prise de décision au 1<sup>er</sup> octobre 2013.

Coussins berlinois : afin de répondre à des réclamations, Monsieur le Maire propose d'installer des coussins berlinois rue des Vieux Métiers et rue du Fresne. Le Conseil Municipal décide de consulter les riverains concernés avant d'acheter ces ralentisseurs.

Panneau d'information : Monsieur Gossieaux étudiera les différentes offres reçues et les soumettra à la décision du Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion. Le panneau sera installé près de la Marie. Une alimentation filaire est recommandée par les fournisseurs.

Salle d'expositions : acquisition d'une régie son vidéo. Monsieur Gossieaux est chargé du choix du matériel le mieux adapté à notre salle ; coût maximum 7.700 € TTC

#### Aménagement de la Grande Rue :

- La facture des sommes restant dues par la commune au Cabinet Via Map (14.064,96 €) sera réglée lorsque nous aurons la certitude que tous les plans et documents en format « AutoCAD » ont été reçus par la mairie (apparemment des documents ont été fournis en PDF donc non exploitables)
- Monsieur le Maire donne lecture d'un mail reçu de Monsieur LEDOS qui souhaite l'établissement d'un calendrier de réunions concernant l'aménagement de la Grande Rue.
- Monsieur le Maire présente la proposition de contrat de maîtrise d'ouvrage concernant la mission d'assistance dans le cadre d'une procédure de déclaration d'utilité publique en vue de la réalisation d'un itinéraire de substitution (Nord) pour la circulation des engins agricoles, induit par le projet de réaménagement de la Grande Rue, établi par le groupement VRD SERVICES de Verson (mandataire)/TECAM de Douvres la Délivrande, s'élevant à : 13 395.00 € HT, soit 16 020.42 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- o autorise Monsieur le Maire à signer avec le groupement VRD SERVICES (mandataire)/TECAM, le contrat de marché de maîtrise d'ouvrage pour la mission d'assistance dans le cadre de la procédure de déclaration d'utilité publique exposée ci-dessus,
- o s'engage à inscrire la dépense sur le budget communal.

#### Transferts de crédits

Monsieur Maury, Maire, propose au Conseil Municipal de faire les virements de crédits suivants :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	dépenses	recettes
61524 : entretien bois et forêt	- 23 200 €	
617 : études et recherches	+ 25 000 €	
64162 : emploi d'avenir	+ 10 000 €	
6534 : cotisations de sécurité sociale / indemnités d'élus	+ 6 000 €	
023 : virement à la section d'investissement	- 8 800 €	
6419 : remboursement sur rémunération de personnel		+ 9 000 €
<b>Total</b>	<b>+ 9 000 €</b>	<b>+ 9 000 €</b>

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

	dépenses	recettes
2031 : frais d'étude	- 22 800 €	
21578 : autre matériel et outillage de voirie (coussins berlinois et panneau infos lumineux)	+ 10 000 €	
2158 opération 23 : matériel audio vidéo projection salle d'exposition	+ 4 000 €	
021 : virement de la section de fonctionnement		- 8 800 €
<b>Total</b>	<b>- 8 800 €</b>	<b>- 8 800 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.  
La Section de Fonctionnement s'équilibre à 1 023 798 €.  
La Section d'Investissement s'équilibre à 1 290 257 €.

### **Construction du bâtiment Rue de Barbières**

Suite à la réunion de travail de mai dernier, le Cabinet Fouchard a remis les premiers plans remaniés. Monsieur Fouchard indique que l'Architecte des Bâtiments de France n'a émis aucune remarque particulière sur ce projet. Avant l'adoption de l'avant-projet, le Conseil Municipal demande à étudier les nouveaux plans et, compte tenu du retard intervenu, il y a urgence à planifier plusieurs réunions dans un bref délai. Il est donc convenu que les plans seront envoyés par mail à l'ensemble des conseillers municipaux qui se réuniront le jeudi 4 juillet pour se prononcer sur ce dossier.

Monsieur le Maire présente des devis de différents bureaux de contrôle technique et de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs, ainsi qu'un devis du bureau d'études thermiques et aérauliques BET BOULARD 14 pour le calcul RT2012 à fournir obligatoirement avec la demande de permis de construire. Ce devis s'élève à 1 360 € HT. Les devis pour le contrôle technique et la mission SPS étant présentés différemment, et donc difficiles à comparer, Monsieur le Maire sollicitera l'avis du cabinet Fouchard avant que le Conseil ne se prononce.

Monsieur le Maire a consulté le Crédit Agricole et fournit les coûts très importants qui seraient mis à la charge de la commune en cas de sous utilisation du distributeur automatique de billets. Le Conseil Municipal souhaite que d'autres banques soient consultées avant de prendre sa décision sur l'installation d'un DAB.

### **Communauté de Communes d'Orival**

#### **Approbation de la proposition de composition du Conseil Communautaire pour 2014.**

Par courrier du 22 mai 2013, Monsieur le Préfet a fait remarquer à la Communauté de Communes d'Orival que la répartition des sièges proposée par le conseil communautaire, dans sa délibération du 25 mars 2013, ne respectait pas le principe constitutionnel d'égalité devant le suffrage, ni la loi selon laquelle les accords locaux doivent tenir compte de la population de chaque commune. En effet, les communes de Creully et Thaon représentent à elles seules 42.43% de la population de la Communauté de communes, alors que leur représentation n'est que de 18.75%.

Aussi a-t-il proposé d'ajouter au moins une troisième strate de population pour pallier ce déséquilibre. Les communes ayant une population inférieure à 200 habitants (Colombiers-sur-Seulles, Cully, Rucqueville et Tierceville) pourraient n'être représentées que par un seul délégué (un suppléant pourra toutefois être désigné) et celles de 200 à 1000 habitants resteraient représentées par 2 délégués.

Pour atteindre le total des 32 sièges, il resterait 4 délégués à répartir entre les communes de Creully et de Thaon. En gardant la strate des plus de 1000 habitants, chacune de ces collectivités serait alors représentée par 5 délégués (au lieu de 3), ce qui tendrait à respecter le principe d'égalité devant le suffrage.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, dans sa délibération du 17 juin 2013, par 16 voix favorables, 2 voix contre et 7 abstentions, en application de l'article 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales dans sa rédaction issue de la loi n°2012-1561 du 31.12.2012 et en considération des remarques préfectorales, a décidé de proposer aux conseils municipaux de la Communauté de communes la composition du futur conseil communautaire figurant dans la dernière colonne du tableau ci-dessous :

Communes – Nombre d'habitants au 01.01.2013		Sièges attribués art. 5211-6 du CGCT	Proposition du Conseil communautaire
Amblie	262	1	2
Bény sur Mer	347	1	2
Colombiers sur Seulles	170	1	1
Coulombs	366	1	2
Creully	1651	6	5
Cully	165	1	1
Fontaine-Henry	478	1	2
Lantheuil	653	2	2
Martragny	369	1	2
Reviars	564	2	2
Rucqueville	124	1	1
Saint Gabriel Brécy	301	1	2
<b>Thaon</b>	<b>1492</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
Tierceville	174	1	1
Villiers-le-Sec	291	1	2
	<b>7407</b>	<b>26</b>	<b>32</b>

Les conseils municipaux du territoire sont invités à délibérer avant le 31 août 2013 sur la composition du conseil communautaire proposé.

Faute d'accord à la majorité qualifiée, ou en l'absence de délibération, le conseil communautaire sera réduit à 26 représentants, répartis selon la règle proportionnelle à la plus forte moyenne (*avant dernière colonne*).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition du Conseil Communautaire d'Orival relative à la composition du conseil communautaire suivante : 32 sièges répartis à raison de 1 siège pour les communes de moins de 200 habitants, 2 sièges pour les communes de 200 à 1 000 habitants et 5 sièges pour les communes de plus de 1000 habitants.

**Fonds de concours :** Monsieur Maury, Maire, rappelle que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes d'ORIVAL a décidé lors de sa séance du 12 juillet 2007, en application de l'article 186 de la loi n°2004.809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, que les communes lui verseraient des fonds de concours pour la réalisation ou le fonctionnement d'équipements sur leur territoire. La Communauté de Communes d'ORIVAL a défini des taux de participation répartis par commune.

Le taux de participation appliqué pour Thaon est de 48.96 % sur le financement assuré par la Communauté de Communes, hors subventions.

Ces fonds de concours payés en section d'investissement par la commune doivent être amortis à partir de l'exercice suivant pour une durée fixée par le Conseil Municipal, le maximum d'étalement étant sur 15 ans.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que les fonds de concours versés à la Communauté de Communes d'ORIVAL dans le cadre des travaux de voirie seront amortis sur une année.

Les fonds de concours versés en 2012 se sont élevés à 1 324.78 € ils seront amortis en 2013, les crédits ont été inscrits au budget.

### **Renouvellement de la convention portant sur les modalités de fonctionnement du service de transport scolaire du second degré et de gestion des structures sportives.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire, dans sa délibération du 13 mai 2013, a décidé de reconduire pour trois ans la convention qui liait, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 30 juin 2013, la Communauté de Communes d'Orival et les communes bénéficiaires du service de transport scolaire du second degré et de gestion des structures sportives.

Cette convention définit les modalités de fonctionnement de ce service ainsi que les conditions financières. Les mêmes termes sont repris, seules les conditions financières changent : la participation des communes passe de 60 € à 55 € par an et par élève scolarisé au collège de Creully.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention jointe en annexe.

#### **TEOM : redevance spéciale :**

Le SIDOM a décidé d'instituer la mise en œuvre de la redevance spéciale à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014. La tarification du service de déchets concerne tous nos locaux administratifs et techniques. Elle sera calculée en fonction du volume de bacs « déchets ultimes » mis à notre disposition. Le coût exact sera examiné lors du vote du budget du SIDOM. Il pourrait se situer entre 25 et 30 € le m<sup>3</sup>.

La nouvelle redevance, applicable à tous les usagers, sera majoritairement assise sur la valeur locative, comme actuellement et comportera une part incitative, déterminée à partir de la capacité du bac mis à la disposition des foyers. Une information aux administrés sera faite en collaboration avec le SIDOM.

### **AFFAIRES DIVERSES**

Samedi 29 juin 2013 à 18 h : messe pour les 50 ans de Sacerdoce de Marcel Chapron.

Samedi 29 juin 2013 : l'US Thaon – Le Fresne Vallée de la Mue fêtera les 50 ans du club.

Dimanche 30 juin 2013 : l'US Thaon – Le Fresne – Vallée de la Mue fêtera les 20 ans du stade Claude Marin.

Mardi 16 juillet 2013 à 21 h concert à l'église : Cordes en Trio.

Monsieur le Maire rappelle que notre région va vivre deux événements importants en 2014 :

. Les Jeux Equestres Mondiaux, du 23 août au 7 septembre 2014

. Le 70ème anniversaire du débarquement allié en Normandie.

Madame BELIARDE informe le Conseil de la venue dans notre village demain vendredi de 16 enfants biélorusses âgés de 8 à 11 ans, cette action étant parrainée par *l'Association Solidarité Biélorussie Tchemobyl*, et donne des précisions sur l'accueil des enfants et sur les animations prévues tout au long de la journée.

Vendredi 12 juillet 2013 : distribution traditionnelle de brioches aux aînés de la commune âgées de 62 ans et plus.

Jeudi 19 septembre 2013 : voyage de l'AIVA destiné aux personnes âgées de 65 ans et plus.

Samedi 5 octobre 2013 : voyage des personnes âgées de 62 ans et plus organisé par le CCAS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures trente.